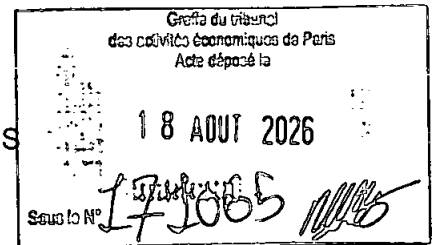


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/08/2026 - 171065 - 2000 B 17037 - 433 242 542 - A SURVIVAL KIT FOR PARIS

A Survival Kit For Paris

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège Social : 61, rue de Montreuil – 75011 PARIS
N°SIRET 433 242 542 00036



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 11 juin 2026

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 11 juin à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité limitée A Survival Kit for Paris au capital de 7.622,45 euros se sont réunis au siège social :

61, rue de Montreuil 75011 PARIS
sur convocation faite par la gérance, conformément aux statuts.

Était présent
Monsieur Jean Taquet
associé-gérant - propriétaire de 250 parts de 15,2449 euros chacune
soit 3.811 euros

représentée
Madame Lucille Taquet
associée-gérante - propriétaire de 250 parts de 15,2449 euros chacune
soit 3.811 euros

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Taquet, associé-gérant.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation
- les rapports de la gérante sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le bilan, le compte des résultats, l'inventaire et l'annexe au 31 décembre 2025,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée,

et généralement tous les documents prévus par la loi et les règlements.

Le Président rappelle que tous les documents dont la loi prescrit la communication, ont été tenus à la disposition des associés au siège social plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

JT

JT

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdites conventions
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Affectation des résultats
- Quitus à la gérante
- Rémunération de la gérante
- Questions diverses

Puis lecture est donnée des rapports de la gérante sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

La discussion est ouverte : les explications complémentaires sont données par la gérante. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui font apparaître un bénéfice comptable de 8.839€ après déduction de l'impôt société de 1.567 €.

Elle constate également qu'il n'existe aucune dépense non déductible des bénéfices pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et déclare qu'il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur ce point.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à 8.839 € de bénéfice en report à nouveau créditeur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérante de l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TT TT

CINQUIEME RÉOLUTION

La collectivité des associés connaissance prise du rapport sur les conventions visées à l'article 50 sur les sociétés commerciales, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide que la fonction de gérance n'est pas rémunérée. Toutefois, Monsieur Jean Taquet et Madame Lucille Taquet percevront le remboursement de l'ensemble des frais qu'ils engagent pour la société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

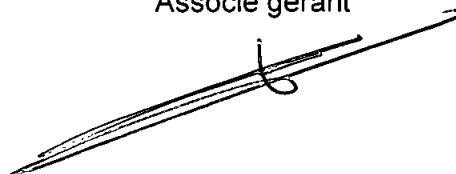
Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Lucille Taquet
Associée gérante

Jean Taquet
Associé gérant

Po
 Jean Taquet



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 11 Juin 2026

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin que conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 32 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été transmis avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

. le bilan, le compte des résultats, l'annexe, l'inventaire, le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, ont été établis selon la méthode des coûts historiques.

L'activité de conseil est stable. Le chiffre d'affaires net de l'exercice 2024 s'est élevé à 99.059€ en très légère hausse par rapport à 2024 (PM 96.295 €). Il correspond à des prestations d'honoraires effectuées par les consultants qui sont rémunérés sous forme d'honoraires.

Les charges d'exploitation sont 90.745 €, très légèrement inférieures à 2024 (PM 91.646 €).

L'exercice est en équilibre, le résultat d'exploitation étant un bénéfice de 8.314 €.

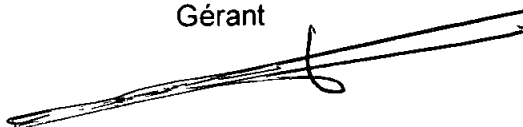
Les produits financiers sont de 2.137€, l'impôt sur les bénéfices de 1.567 €

Le résultat de l'exercice après intégration des produits financiers, déduction des charges exceptionnelles et de l'impôt est un bénéfice est 8.839€ de que nous vous proposons d'affecter en report à nouveau créateur.

Il n'y a aucune notification ou modification significative dans l'activité de la société en 2025 qui poursuit ses activités comme les années précédentes.

Nous souhaitons que ce rapport emporte votre approbation et vous demandons de bien vouloir donner quitus à la gérance sur sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Jean Taquet
Gérant



A SURVIVAL KIT FOR PARIS

Société à responsabilité limitée de 7622,45 euros
Siège social : 61 rue de Montreuil – 75011 Paris
N° SIRET 433 242 542 00036

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monsieur,

En application des dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune nouvelle convention visée par cet article n'a été conclue durant cet exercice.

Jean Taquet
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end, positioned below the printed name and title.

A Survival Kit For Paris

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège Social : 61, rue de Montreuil – 75011 PARIS
N°SIRET 433 242 542 00036

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 11 juin 2026

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 11 juin à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité limitée A Survival Kit for Paris au capital de 7.622,45 euros se sont réunis au siège social :

61, rue de Montreuil 75011 PARIS
sur convocation faite par la gérance, conformément aux statuts.

Était présent

Monsieur Jean Taquet

associé-gérant - propriétaire de 250 parts de 15,2449 euros chacune
soit 3.811 euros

représentée

Madame Lucille Taquet

associée-gérante - propriétaire de 250 parts de 15,2449 euros chacune
soit 3.811 euros

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Taquet, associé-gérant.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation
- les rapports de la gérante sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le bilan, le compte des résultats, l'inventaire et l'annexe au 31 décembre 2025,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée,

et généralement tous les documents prévus par la loi et les règlements.

Le Président rappelle que tous les documents dont la loi prescrit la communication, ont été tenus à la disposition des associés au siège social plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

JT

JT

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdites conventions
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Affectation des résultats
- Quitus à la gérante
- Rémunération de la gérante
- Questions diverses

Puis lecture est donnée des rapports de la gérante sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

La discussion est ouverte : les explications complémentaires sont données par la gérante. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui font apparaître un bénéfice comptable de 8.839€ après déduction de l'impôt société de 1.567 €.

Elle constate également qu'il n'existe aucune dépense non déductible des bénéfices pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et déclare qu'il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur ce point.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à 8.839 € de bénéfice en report à nouveau créditeur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérante de l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IT

IT

CINQUIEME RÉSOLUTION

La collectivité des associés connaissance prise du rapport sur les conventions visées à l'article 50 sur les sociétés commerciales, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

La collectivité des associés décide que la fonction de gérance n'est pas rémunérée. Toutefois, Monsieur Jean Taquet et Madame Lucille Taquet percevront le remboursement de l'ensemble des frais qu'ils engagent pour la société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Lucille Taquet
Associée gérante

Jean Taquet
Associé gérant

po Jean Taquet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 11 Juin 2026

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin que conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 32 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été transmis avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

. le bilan, le compte des résultats, l'annexe, l'inventaire, le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, ont été établis selon la méthode des coûts historiques.

L'activité de conseil est stable. Le chiffre d'affaires net de l'exercice 2024 s'est élevé à 99.059€ en très légère hausse par rapport à 2024 (PM 96.295 €). Il correspond à des prestations d'honoraires effectuées par les consultants qui sont rémunérés sous forme d'honoraires.

Les charges d'exploitation sont 90.745 €, très légèrement inférieures à 2024 (PM 91.646 €).

L'exercice est en équilibre, le résultat d'exploitation étant un bénéfice de 8.314 €.

Les produits financiers sont de 2.137€, l'impôt sur les bénéfices de 1.567 €

Le résultat de l'exercice après intégration des produits financiers, déduction des charges exceptionnelles et de l'impôt est un bénéfice est 8.839€ de que nous vous proposons d'affecter en report à nouveau créditeur.

Il n'y a aucune notification ou modification significative dans l'activité de la société en 2025 qui poursuit ses activités comme les années précédentes.

Nous souhaitons que ce rapport emporte votre approbation et vous demandons de bien vouloir donner quitus à la gérance sur sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Jean Taquet
Gérant



A SURVIVAL KIT FOR PARIS

Société à responsabilité limitée de 7622,45 euros
Siège social : 61 rue de Montreuil – 75011 Paris
N° SIRET 433 242 542 00036

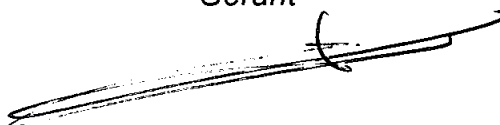
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monsieur,

En application des dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune nouvelle convention visée par cet article n'a été conclue durant cet exercice.

Jean Taquet
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Taquet', written over a horizontal line.

1. BILAN - ACTIF

OGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 - 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		A SURVIVAL KIT FOR PARIS - SIREN : 433242542				Néant ☐			
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				Exercice N clos le 31/12/2025		N-1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA					
				AB	2 363	AC	2 363	0	0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		CX		CQ			
		Frais de développement		AF		AG			
		Concessions, brevets et droits similaires		AH		AI			
		Fonds commercial (1)		AJ		AK			
		autres immos incorporelles		AL		AM			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AP		AQ			
		Constructions		AR		AS			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AT	101 754	AU	77 978	23 776	34 098
		Autres immos corporelles		AV		AW			
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		CS		CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations		CU		CV			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		BB		BC			
		Créances rattachées à participations		BD		BE			
		Autres titres immobilisés		BF		BG			
		Prêts		BH	3 600	BI		3 600	3 600
		Autres immobilisations financières		BJ	107 717	BK	80 341	27 376	37 698
	Total (II)								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	4 802	BY		4 802	4 470
		Autres créances (3)		BZ	7 482	CA		7 482	5 922
		Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC			
				CD	97 484	CE		97 484	79 484
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)		CF	9 013	CG		9 013	7 308
		Disponibilités		CH		CI			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CJ	118 781	CK		118 781	97 184	
	Total (III)								
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM						
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN						
	Total général (I à VI)		CO	226 498	1A	80 341	146 157	134 882	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks		créances			

copie conforme à l'original fait à Paris le 31/7/26.
Jean Taquet.

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					A SURVIVAL KIT FOR PARIS - SIREN : 433242542		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK)	DC		
	Réserve légale (3)					DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ)	DG		
	Report à nouveau					DH	106 665	100 569
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	8 839	6 097
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées					DK		
	TOTAL (I)					DL	123 126	114 288
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI)	OV	15 071	18 757
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	416	16
	Dettes fiscales et sociales					DY	7 544	1 821
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Instrument financier à terme					D1		
	Autres dettes					EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
	TOTAL (IV)					EC	23 031	20 594
Écart de conversion passif et différence d'évaluation					ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	146 157	134 882	
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	23 031	20 594
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

copie conforme à l'original fait à Paris le 31/02/2026.

Jean Taquet.

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

OGFIP N° 2052-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A SURVIVAL KIT FOR PARIS - SIREN : 433242542						Néant ☐	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
		FA	FB	FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises						
	Production vendue - biens	FD		FE			
	Production vendue - services	FG	99 059	FH		99 059	96 096
	Chiffre d'affaires nets	FJ	99 059	FK		99 059	96 096
	Production stockée				FM		
	Production immobilisée				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)				FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				F1		
	Autres produits (1) (11)				FQ		199
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR	99 059	96 295
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	
Variation de stocks (marchandises)					FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	1 618	757
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	74 514	78 218
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 327	470
Salaires et traitements					FY	402	
Cotisations sociales (10)					FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements		GA	10 971	9 510
			- dotations aux dépréciations		GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			GI				
Autres charges (12)			GE	1 913	2 691		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF	90 745	91 646	
				GG	8 314	4 649	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	2 137	2 524	
	Reprises sur dépréciations			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			GO			
	Produits de cessions d'immobilisations financières			G2			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP	2 137	2 524
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR			
	Différences négatives de change			GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	2 137	2 524	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				GW	10 451	7 173	

Conforme à l'original fait à Paris le 31/7/2026.
Jean Laport

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

OGFIP N° 2053-SO 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A SURVIVAL KIT FOR PARIS - SIREN : 433242542		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (VII)	HD		
Charges exceptionnelles (VIII)	HH	45	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-45	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX) HJ		
Impôts sur les bénéfices	(X) HK	1 567	1 076
Total des produits (I + III + V + VII)	HL	101 196	98 819
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	92 357	92 722
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)	HN	8 839	6 097
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))	IG		
(3) Dont crédit-bail mobilier	HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))	1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)	HX		
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8	
dont cotisations facultatives Madelin A10		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES	45		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Copie conforme à l'original télé-déclaré le 21/2/2026.

Jean Taguef.

A Survival Kit for Paris
61 rue de Montreuil – 75011 PARIS
SARL au capital de 7622,45 euros
N° SIRET 433 242 542 00036

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/2025 - Durée : 12 mois

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), pour un montant de 101.754 €.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Le cumul des amortissements des immobilisations corporelles au 31/12/2025 est de 77.978 €.
- Créances :
Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale soit au total 4.802 €
Les créances clients font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles une provision pour dépréciation. Il n'y a plus de provisions inscrites au bilan.

Engagements financiers et autres informations

Engagements donnés	0
Effets escomptés non échus	0
Avals et cautions	0
Crédit- bail mobilier	0
Crédit bail immobilier	0
Autres engagements	0
Dettes garanties par des sûretés réelles	0
Autres informations significatives	Néant

Copie conforme à l'original tenu à Paris le 31/7/2026.
Jean Tapuett.